

été confiée d'en haut de paître le troupeau du Seigneur, Jésus-Christ, déclarait le Pontife au commencement de son Encyclique *Pascendi*, a été assigné, comme premier devoir, de garder avec un soin jaloux le dépôt traditionnel de la foi, à l'encontre des profanes nouveautés de langage, comme des contradictions de la fausse science.» Et Pie X dénonce, avec une énergie toute apostolique, ces ennemis de la Croix de Jésus-Christ qui, avec un art tout nouveau et souverainement perfide s'efforcent d'annuler les vitales énergies de l'Église, et même, s'ils le pouvaient, de renverser de fond en comble le règne de Jésus-Christ.» Cette Encyclique, qui restera le chef-d'œuvre du règne de Pie X, venait confirmer le décret « *Lamentabili* », condamnant, peu de temps auparavant, comme contraires à la foi, soixante-cinq propositions tirées des ouvrages modernistes, et sauvait l'Église du plus insidieux et du plus redoutable des dangers qui l'eussent encore menacée.

Presque en même temps, et comme pour montrer aux ennemis de l'Église que celle-ci encourage toujours la vraie science, non pas « celle qui enfle », mais celle qui éclaire, le Pape, par un *Motu Proprio*, daté du 18 novembre 1907, donnait aux décisions de la Commission Biblique, instituée par Léon XIII, toute la portée d'une décision des Congrégations Romaines et obligeait en conscience tous les fidèles à s'y soumettre sous peine de faute grave. Et enfin, pour sauvegarder la foi du prêtre, contre lequel paraissait s'acharner tout particulièrement le modernisme, Pie X imposait, par son *Motu proprio* « *Sacrorum Antistitum* », l'obligation du serment antimoderniste aux prêtres exerçant le saint ministère, aux prêtres enseignants, aux chanoines et aux supérieurs des Congrégations religieuses.

Contre les persécuteurs de l'Église de Dieu, Pie X prononça avec une égale fermeté le *Non possumus* des Apôtres. Devant l'assaut formidable de la franc-maçonnerie, qui se déchaîna contre les Églises de France et du Portugal, en ces dernières années, il resta toujours l'intrépide défenseur des droits de Dieu et de la liberté de l'Église. Ni les injures ni les ruses ne purent entamer son courage apostolique, et il n'hésita pas à faire même le sacrifice de certains biens de l'Église pour garder intact le dépôt de la foi.